



Corbeil-Essonnes-Environnement

(CEE)

Association déclarée N° W912.001630, créée en 1983

13, rue du 14 juillet - Corbeil Essonnes

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

courriel : confluence91@gmail.com

Corbeil Essonnes, le 11 mai 2010

A Monsieur Heyligen, journaliste « Le Parisien »

Objet : Votre article du vendredi 7 mai sur le site de la papeterie Darblay à Corbeil-Essonnes.

Monsieur,

Nous nous permettons de revenir vers vous suite à votre article du vendredi 07 mai sur la Papeterie, concernant à la fois la demande d'annulation par le tribunal administratif de Versailles "d'une délibération du conseil municipal de Corbeil-Essonnes votée en mai 2007" et l'aménagement du site de la Papeterie.

Dans un encart de l'article, vous mentionnez : "**Des associations hostiles au projet**" et n'en citez qu'une: Corbeil Environnement...S'il s'agit de Corbeil-Essonnes- Environnement, nous souhaitons apporter les précisions suivantes :

CEE n'a jamais été hostile à une requalification du site de la papeterie et a toujours affiché clairement ses positions :

- pour un aménagement prenant en compte les contraintes de son environnement: pollution, enclavement, proximité de la rivière Essonne
- pour des choix innovants en matière d'économie d'énergie, de gestion des déchets
- mais également pour la création de circulations douces structurantes pour le quartier
- enfin elle a contesté son appellation d' « Ecoquartier », qu'elle considère en l'état comme abusive.

(Cf communiqué de presse en date du 30/04/10).

Les modalités du choix de l'aménageur ne sont pas pour CEE un critère d'opposition au projet, les problèmes de procédure des collectivités locales n'entrent pas dans son champ d'action.

Nous vous rappelons que l'association est toujours restée ouverte au dialogue. Suite à la première réunion publique de juin 2007, nous avons, à maintes étapes de l'évolution du programme, rencontré les responsables de la Société Bouygues Immobilier :

- en particulier au sujet de la mise en œuvre de la dépollution, pour laquelle nous avons obtenu qu'elle se fasse en une seule étape
- pour que soit reconsidérée la conservation d'anciens bâtiments industriels
- enfin sur le permis de construire de la phase I pour lequel nous avons formulé un recours gracieux.

Nous travaillons actuellement sur la problématique des déplacements dans ce secteur et concentrons notre action sur la création d'un axe de circulation douce depuis le site de la papeterie vers le centre ville de Corbeil et les gares RER, sans oublier des réflexions pour désenclaver ce site afin qu'il soit une réussite d'intégration et de rayonnement pour la ville.

Néanmoins nous regrettons qu'un tel projet n'ait pas fait l'objet d'une véritable opération d'aménagement urbain dans le cadre d'une ZAC avec une enquête publique prêtant au débat et à l'information de l'ensemble des citoyens de Corbeil-Essonnes, tous attachés au devenir du site papetier qui a contribué à façonner l'histoire de la ville.

En un dernier mot, nous pensons que la qualité d'un projet dépend de ses concepteurs, des méthodes de suivi et d'une bonne maîtrise de la durée. Les interruptions ne vont jamais dans le bon sens.

Pour CEE, le président

Pierre Michel

Copie : M. Bechter, maire de Corbeil-Essonnes